

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de BALLAISON, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Monsieur PERREARD Joseph, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 19 octobre 2011

PRESENTS : Ms. PERREARD Joseph, FROSSARD Gérard, Mme BARRILLIER Régine, Ms SONGEON Christophe, VERNAY Robert, Mme VULLIEZ Josette, M. FOURNIER Rémi, Mme MERMAZ Yolande, M. WISNIEWSKI Simon, Mme NEYROUD Michèle, Ms. GIL Jean-Erick, GOY Pascal.

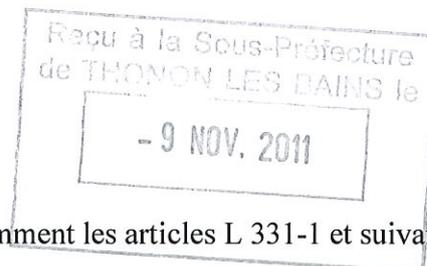
EXCUSE : M. PIERRON Hervé.

ABSENTS : Ms GUSTO Guillaume, VEYRAT Gérard.

POUVOIR : M. PIERRON Hervé a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe.

A été élue secrétaire : Mme BARRILLIER Régine.

Objet : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE.



Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer le **taux de 5 %** sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'une année reconductible.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

BALLAISON, le 08 novembre 2011
Le Maire,
Joseph PERREARD

